

Nom du rapporteur

	OBJET	Date :
Réunion du 16 Avril 2021	<b>Comité de pilotage NATURA 2000 – Plaine de Oiron-Thénezay</b>	Diffusion :
PARTICIPANTS :		
Séverine VACHON Cyril MOUILLOT Philippe GAFFEZ Lionel CHARTIER Anne FENECH Jean-Paul BARON Catherine ROBERT Cassandre ROBIN Cyril POIREL Raphaël GRIMALDI David LENOIR Philippe COURTIN Mathilde PONCET Marie BENETEAU Méderic DROUET Jocelyn ADAM Philippe ALBERT Dominique BROUARD Edouard RENAUD Maryline GELEE Christiane BABIN Jean PILLOT Cédric CELEREAU Olivier FOUILLET Delphine MAISONNEUVE Jeremy CHEVALIER Camille BEVILLON Nicolas GAMACHE Coralie DENOUES Lucienne Niogret Magalie de BERNARD Olivier CUBAUD	Présidente du COPIL DDT79 DDT 79 DDT 79 DDT79 CD79 CD79 CD79 LP86 CEN CNPF Fédération de pêche 79 SMC 79 Chargée de mission pour la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres Syndicat de la Vallée de la Dive (Technicien rivière) SMVT (technicien rivière + animateur Natura 2000) AELB SIEDS SIVU + Commune de Moncontour (Maire) Commune de Pas de jeux + Conseillère Départementale Commune de Plaines et Vallées Communauté de commune Parthenay-Gâtine (Conseiller communautaire) Communauté de commune Parthenay-Gâtine Communauté de commune Airvaudais Val du Thouet (Président) Communauté de commune du Thouarsais Commune de Irais (Adjoint au Maire). PETR Pays de Gâtine Région Nouvelle Aquitaine (Conseiller Régional) Conseil Départemental des Deux-Sèvres (Conseillère Départementale) Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre GEREDIS	

## COMPTE RENDU

Séverine VACHON commence par la présentation de Natura 2000. Elle rappelle que c'est un réseau européen de sites à la biodiversité exceptionnelle. Elle explique que le Conseil Départemental des Deux-sèvres est animateur de 5 sites dont les 4 Zone de Protection Spéciale à enjeux avifaune de plaine dont fait partie la zone de Niort Nord-Ouest.

Cyril MOUILLOT : apporte des précisions. Ces sites d'excellences que sont les zones Natura 2000 abritent des

Nom du rapporteur

espèces d'intérêt communautaire. La désignation d'un site en Natura 2000 permet la mobilisation d'outils en adéquation avec les enjeux des sites. En effet, plusieurs types de sites existent tels que les sites de rivières, les sites de plaine, les sites de forêt, etc...

Un « tour de table » des participants est fait afin que chacun se présente.

Cassandra ROBIN présente les enjeux du sites, les actions menées au cours de ces 3 dernières années et les perspectives pour les années à venir (cf diapo).

Lancement d'un temps d'échange afin de répondre aux questions des participants.

Questions :

David LENOIR, technicien CNPF fait un retour sur le contexte forestier du site. Il y a beaucoup de demande de propriétaire forestiers. Cependant, comme le site est un site « oiseaux de plaine », la problématique forestière a été peu réfléchi lors de l'élaboration du DOCOB et notamment au niveau des Chartes. En effet, les fiches actions des chartes ne sont pas adaptées pour la gestion forestière, ce qui est dommage au vu de l'intérêt des propriétaires forestier.

Séverine VACHON propose de revoir la réécriture des chartes. Si elles sont aujourd'hui peu accessible et attractive, alors il faut réfléchir à comment les simplifier. Des réunions doivent être à organiser avec les associations, le Conseil Départemental et la DDT.

Jocelyn ADAM explique que cette démarche de révision collective des chartes a été réalisée dernièrement sur la zone Natura 2000 du Thouet. Cela avait été apprécié par les acteurs locaux et avait été un bon point dans la révision des chartes.

Philippe GAFFEZ : En effet les chartes des ZPS sont actuellement peu attractives. La principale motivation des agriculteurs à les demander, c'est la certification AREA qui nécessite un engagement de toute les parcelles de l'exploitation en charte Natura 2000. Or, peu d'exploitant sont intéressés par cette certification dans le secteur de Oiron-Thénezay.

David LENOIR précise que au niveau des propriétaire forestiers les raisons sont autres. Au contraire les propriétaires sont sensibles aux question environnementales, le frein à la contractualisation se trouve vraiment sur la constitution des chartes qui n'est pas adaptée.

Philippe GAFFEZ ajoute qu'il y a quand même une exonération foncière pour les propriété non bâti qui n'est pas négligeable pour les exploitants.

Médéric DROUET fait remarquer qu'il serait intéressant d'associer les acteurs de la ZPS Plaine du Neuvilleois Mireballais, site en continuité directe avec Oiron-Thénezay mais localisée sur le territoire de la Vienne, à la procédure de refonte des chartes.

Cyril POIREL dit qu'il transmettra l'idée à l'animateur du site.

Marilyne GELEE demande si l'exonération est valable sur toutes les communes ?

Philippe GAFFEZ répond qu'en effet cette exonération s'applique à toutes les communes concernées par le site Natura 2000

Séverine VACHON demande s'il est possible de faire un point sur la question de l'éolien.

Nom du rapporteur

Cassandra ROBIN : En ce qui concerne l'éolien, chaque projet est étudié au cas par cas. Il faut vérifier l'impact sur la zone et hors de la zone, faire attention au risque de collision, aux couloirs de migration, au risque d'effarouchement et à toutes sortes de paramètres. C'est pourquoi la réalisation d'une étude d'impact est obligatoire pour les porteurs de projet.

Séverine VACHON : Chaque projet est examiné avec CD et DDT.

Philippe GAFFEZ précise que ce n'est pas la DDT mais DREAL qui s'occupe de l'éolien. La DDT n'est pas toujours associée en amont. Aujourd'hui en ce qui concerne l'éolien il n'y pas d'interdiction formelle dans la ZPS, mais les acteurs locaux essaie de faire en sorte de préserver les zones Natura 2000 autant que possible. L'animateur et le GODS ont des données bien précises ce qui leur permet d'apporter un réel soutien technique. Idem pour les projet de mats de mesures. Ce sont des dossiers complexes qui sont étudiés au cas par cas.

Séverine VACHON mentionne l'étude réalisée par le GODS en 2018 sur l'effet des éoliennes sur l'avifaune de plaine.

Delphine MAISONNEUVE dit avoir recensé 14 projets sur le territoire du Thouarsais. Elle demande à ce que soit partagée la liste ainsi que le compte rendu. Elle invite à se rapprocher des communes pour une meilleure connaissance des potentiels projets éoliens. Elle rappelle également l'importance d'avoir un discours cohérent et d'éviter que des dossiers mal ficelés soient envoyés à la DREAL.

Cyril POIREL explique qu'il a participé à l'étude et qu'il pourra partager le rapport. Il parle également d'un retour d'expérience d'une Maire et du risque de collision important pour les oiseaux et les chauves-souris. Il ajoute que sur le site de la DREAL Aquitaine il est précisé qu'il n'y aura pas d'autorisation pour les projets éoliens en Natura 2000.

Philippe GAFFEZ détail le positionnement de l'Etat : Le problème c'est qu'il y a une volonté de développer les énergies renouvelables tout en conciliant les enjeux de protection des espèces et de leurs habitats. Il n'y a pas de directive nationale. En Nouvelle Aquitaine, le préfet de région dit refuser tous les projets éoliens, mais ça n'est pas le cas partout et c'est une positionnement qui pourrait évoluer. Il conclut : plus il y a des échanges (territoires, services de l'Etat, Conseil Départemental) avant le projet, mieux c'est.

Séverine VACHON demande à Cyril Poirel de bien vouloir partager la carte des éoliennes. Elle fait part de la forte pression exercée par les porteurs de projets éoliens sur les Maires.

Raphaël GRIMALDI revient sur l'importance de travailler en amont et mettre en œuvre la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Cyril POIREL rappel que la Compensation doit être le dernier recours et qu'il est préférable d'éviter d'aller jusque là. D'où la nécessité de mesures d'accompagnement.

Philippe GAFFEZ remercie les participants aux COPIL et demande à toutes les personnes ne représentant pas une collectivité membre du COPIL restreint de quitter la réunion afin de lancer le COPIL de renouvellement de l'animation du site.

Fin 12h05.

COPIL DDT :

Philippe GAFFEZ explique que l'animateur d'un site Natura 2000 est élu pour 3 ans et que la période d'animation du Conseil Départemental des Deux-Sèvres arrive à terme. Les collectivités concernées par la ZPS Plaine de Oiron-Thénezay ont donc été sollicitées afin de pouvoir se présenter ou non pour le rôle d'animation du DOCOB.

Nom du rapporteur

Candidatures à l'animation du site Natura 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest :

- \_ SIEDS : NON
- \_ Val du Thouet : NON
- \_ SMC : NON
- \_ Plaine et Vallée : NON
- \_ Assay les jumeaux : NON
- \_ Thénézay : NON
- \_ CD79 : OUI

Philippe GAFFEZ demande s'il y a des candidatures de dernières minute : NON

La seule candidature positive est donc le Conseil Départemental, qui propose Madame Séverine VACHON comme présidente du COPIL.

Y a-t-il des membres qui sont contre ? NON

Y a-t-il des membres qui s'abstiennent ? NON

Séverine VACHON est élue en son nom propre à la présidence du COPIL et le CD79 reste animateur de la ZPS.

Séverine VACHON : Merci beaucoup pour votre travail. Il va falloir travailler pour mettre en place des temps d'animation, retravailler les chartes, continuer les bonnes relations avec la DDT.

Fin 12h17.

Pour le Président et par délégation,  
Le Chef du service Environnement et aménagement  
foncier



Olivier UZANU



Nom du rapporteur